**ANNEXE 1- NUTRITION (alimentation et activité physique)**

**Objectif Général 1 : PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION ET UNE ACTIVITE PHYSIQUE, DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE FAVORABLES A LA SANTE.**

**Populations/milieux prioritaires :**

* enfants et jeunes (jusqu’à 25 ans)
* filles/femmes (pour les actions d’activité physique)
* femmes enceintes
* personnes en difficultés *(jeunes hors système scolaire, jeunes sous protection judiciaire, les jeunes et adultes en insertion sociale et/ou professionnelle, bénéficiaires de l’aide alimentaire)*
* zones les plus défavorisées *(dont scolaires REP, zones prioritaires de la politique de la ville, etc.))*
* milieu professionnel

**Les actions proposées  devront privilégier les interventions suivantes :**

* Renforcer les connaissances sur l’alimentation (équilibre, variété, quantité, composition, recommandations/repères, (etc.), en privilégiant l’alimentation et le savoir-faire local)
* Renforcer les connaissances sur l’activité physique, de loisir et de pleine nature (activité régulière, suffisante, adaptée et durable dans le temps)
* Permettre la mise en pratique, dans la durée, de ces connaissances nutritionnelles (alimentation et activité physique)
* Développer et soutenir les compétences en matière de santé des publics

**Objectif Général 2 : PREVENIR LES RISQUES ASSOCIES A LA NUTRITION** (*obésité, diabète de type 2,* ***Hypertension artérielle et maladies cardiovasculaires (HTA/MCV, IRC), cancers et Dénutrition, troubles de l’équilibre et de la marche (prévention des chutes), etc.*):**

**Populations prioritaires :**

* Population générale
* femmes enceintes
* Séniors et personnes âgées de +65 ans hors et à domicile,
* personnes en difficultés *(jeunes hors système scolaire, jeunes sous protection judiciaire, les jeunes et adultes en insertion sociale et/ou professionnelle, bénéficiaires de l’aide alimentaire)*
* aidants familiaux
* zones les plus défavorisées *(dont scolaires REP, zones prioritaires de la politique de la ville, etc.))*
* milieu professionnel

**Les actions proposées  devront privilégier les interventions suivantes :**

* Renforcer les connaissances sur les risques et les maladies liés à la nutrition.
* Développer et soutenir les compétences en matière de santé des publics.
* Renforcer le repérage et l’orientation vers une prise en charge adaptée.
* Promouvoir et inciter aux dépistages.



* Ces objectifs s’appuient sur les mesures du Programme Régional Nutrition Santé (PRNS) ([www.martinique.ars.sante.fr](http://www.martinique.ars.sante.fr))
* Les messages délivrés devront être conformes aux recommandations des instances sanitaires et privilégier une approche positive de la santé et de la nutrition (www.mangerbouger.fr)
* Il est recommandé d’utiliser les supports et outils  validés existants (au niveau local, national) notamment (guides EVALIN, ICAPS sur site de Santé Publique France, etc.)
* Les actions construites selon des approches ayant fait leurs preuves seront privilégiées.

**Ce financement ne concerne pas :**

* *Les consultations diététiques (notamment pour les personnes atteintes pathologies),*
* *Les actions promouvant une alimentation spécifique (régimes restrictifs, exclusion/promotion de certains aliments, etc.),*
* *Les seules offres d’activité physique et sportive, ou évènement sportif ponctuel*
* *les activités sportives déjà prévues dans le cadre des programmes scolaires*
* *Les projets ciblant les sportifs et/ou les adhérents d’une structure (associative et/ou commerciale)*
* *Les projets ayant pour but d’accompagner les publics atteints de maladies chroniques vers une activité physique adaptée.*
* Les actions de dépistage des maladies liées à la nutrition

🛈 **Un appel à projet commun ARS /DJSCS (Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale) sera lancé en 2018 afin de financer les projets sport-santé qui s’inscrivent dans le cadre de *l’instruction SPORT-SANTE du 24 décembre 2012* relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique.**

Les projets s’inscrivant dans le cadre de cet appel à projet commun ne sont pas éligibles aux financements prévus pour cet axe.